



Règlement intérieur – HIGHT INTENSITY DEFENDER

Bienvenue chez HIGHT INTENSITY DEFENDER

En rejoignant notre association, chaque adhérent s'engage à respecter les règles de fonctionnement et de sécurité mises en place afin de garantir une pratique sportive agréable, sécurisée et respectueuse pour tous.

Accès à la salle

L'accès à la salle située au Centre Commercial Carrefour de Dax est réservé aux adhérents disposant d'un abonnement valide ou d'une séance préalablement réglée.

Chaque participant doit être inscrit sur la réservation du cours concerné. Les accès sont strictement personnels et ne peuvent être prêtés ou utilisés pour faire entrer une personne extérieure sans autorisation préalable.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner un refus d'accès ou une exclusion de l'association.

Stationnement

Le stationnement s'effectue sur les emplacements du parking de la galerie commerciale Carrefour.

Vidéosurveillance

Pour la sécurité des adhérents et des installations, la salle peut être placée sous vidéosurveillance durant les horaires d'ouverture.

Mineurs et accompagnants

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans l'espace de pratique sauf accord exceptionnel de l'association.

Les adhérents mineurs âgés de 16 ans et plus doivent fournir une autorisation parentale ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

Santé et responsabilité

Chaque adhérent est responsable de son état de santé et s'engage à pratiquer les activités proposées uniquement s'il est apte à le faire.

En participant aux activités de l'association, chacun reconnaît pratiquer sous sa propre responsabilité et s'engage à signaler tout problème médical susceptible d'affecter sa pratique sportive.

Séances découvertes

Deux séances découvertes gratuites peuvent être proposées avec l'accord des coaches.

Au-delà, l'inscription à l'association ainsi que la licence fédérale deviennent obligatoires.

Règles de vie et d'hygiène

Afin de préserver un environnement propre et agréable :

- Porter une tenue de sport adaptée.
- Utiliser des chaussures propres réservées à la salle.
- Apporter une serviette personnelle.
- Nettoyer le matériel après utilisation.
- Respecter les consignes de tri des déchets.
- Ranger le matériel utilisé après chaque séance.
- Ne pas fumer dans les locaux.
- Ne pas consommer de nourriture dans les espaces d'entraînement.

Formules d'adhésion

Adhésion annuelle

L'adhésion annuelle est souscrite pour une durée de 12 mois. Elle permet de financer le fonctionnement de l'association, l'encadrement, l'entretien des locaux et le renouvellement du matériel.

Les cotisations versées ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année.

Adhésion semestrielle

Une formule de 6 mois est également disponible. La licence fédérale reste toutefois obligatoire pour l'année sportive complète.

Carte de séances

Les participants peuvent également accéder aux cours via une carte de séances. Les séances annulées par l'association sont reportées sans être décomptées.

Cours collectifs

Pour garantir la qualité des séances :

- Un minimum de 3 participants est requis.
- Les adhérents doivent arriver à l'heure.
- Le téléphone portable n'est pas autorisé pendant les cours.
- Le matériel utilisé doit être rangé à la fin de la séance.

Sparring et sports de combat

Les séances de sparring sont réservées aux pratiquants réguliers des cours de self-défense et de kickboxing.

Ces séances ont pour objectif le perfectionnement technique dans un cadre sécurisé et respectueux.

Musculation

Les entraînements sont réalisés sous la supervision de l'équipe encadrante.

Chaque adhérent doit :

- Ranger les charges et accessoires après utilisation.
- Décharger les barres utilisées.
- Signaler toute anomalie sur le matériel.
- Respecter les consignes d'utilisation des équipements.

Pour des raisons de sécurité, le travail avec charges libres doit être effectué avec un partenaire d'entraînement.

Encadrement

Les activités sont encadrées par des coaches diplômés ou des bénévoles autorisés par l'association.

Tous les intervenants disposent des qualifications nécessaires à l'encadrement des activités physiques et sportives proposées.

Respect et sécurité

Le respect des autres adhérents, des coaches, du matériel et des installations constitue une valeur essentielle de l'association.

Tout comportement dangereux, irrespectueux ou contraire au présent règlement pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement.

Nous comptons sur chacun pour contribuer à une ambiance conviviale, bienveillante et sportive.

Validation du règlement intérieur

En procédant à son inscription, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à le respecter dans son intégralité.

Pour finaliser son adhésion, il est invité à télécharger le règlement intérieur complet, à le lire attentivement puis à le remettre signé à l'association.

Mention obligatoire

Je soussigné(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association HIGHT INTENSITY DEFENDER et en accepter l'ensemble des dispositions.

Mention manuscrite

"Lu et approuvé"

Fait à : _____

Le : _ / _ / _____

Signature de l'adhérent(e) :

Pour les mineurs :

Signature du représentant légal :
